

BTSA – BREVET DE TECHNICIEN SUPÉRIEUR AGRICOLE

AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS - EN ALTERNANCE

Niveau 5 (Bac +2)

Taux d'obtention N-1 : 100%



La formation au brevet de technicien supérieur agricole (BTSA) aménagements paysagers dispense un savoir scientifique et technique. Elle offre des outils méthodologiques pour concevoir, réaliser et entretenir des espaces verts et assurer des fonctions d'encadrement.

OBTENTION DU DIPLÔME

Le diplôme s'obtient, pour 50 % de la note par le biais du contrôle continu et pour 50 % en 3 épreuves terminales nationales :

- une épreuve écrite générale socio-économique et culturelle
- une épreuve orale professionnelle basée sur un dossier technique présentant un chantier
- une épreuve orale professionnelle basée sur un dossier présentant un projet d'aménagement paysager

Les + de l'École Du Breuil :

- La reconnaissance des végétaux (mention spéciale délivrée par l'école)
- Un voyage d'étude et possibilité de stages et d'échanges en mobilité internationale

ADMISSION

Public visé : Jeunes de 16 à 29 ans à la signature du contrat d'apprentissage
Pour les plus de 30 ans, possibilité de signer un contrat de professionnalisation

Pré-requis

- Avoir un diplôme de niveau 4 ou supérieur enregistré au RNCP ou un DAEU (diplôme d'accès aux études universitaires)
- Avoir signé un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation

Sélection

- Inscription sur Parcoursup de janvier à mars (ou hors Parcoursup)
- Réunion d'information collective et entretien de positionnement

Résultats : sur le site internet Parcoursup (ou par le secrétariat du CFA)

Nombre de places 24 places

STRUCTURE DE LA FORMATION

Durée des études : 2 ans

Les spécificités de l'enseignement de l'école

- Enseignement pluridisciplinaire permettant aux étudiants de faire le lien entre les différentes matières et de les appréhender dans le cadre d'une connaissance globale
- Cours de connaissance et reconnaissance des végétaux, cours d'infographie paysagère
- Organisation de 2 blocs « paysage » pour des études de cas concrets en conception et en technique
- Des professeurs certifiés dont des professionnels du paysage
- Un accompagnement sur mesure

Organisation

- Au centre de formation : 1350 heures de formation sur 2 années scolaires soit 38 semaines
- Rythme d'alternance : 2 semaines en entreprise et 2 semaines au CFA, avec un minimum de 5 semaines de congés
- Lieu de la formation : École Du Breuil, Route de la ferme, 75012 Paris
- Horaires : 35h/semaine du lundi au vendredi entre 8 h et 17 h





ARCHITECTURE DE LA FORMATION

DOMAINE GÉNÉRAL	DOMAINE PROFESSIONNEL
M1 : Inscription dans le monde d'aujourd'hui M2 : Construction du projet personnel et professionnel M3 : Communication	M4 : Organisation du travail et encadrement d'équipe M5 : Gestion de la végétation des aménagements paysagers M6 : Gestion des ouvrages et réseaux des aménagements paysagers M7 : Gestion technico-économique de chantiers M8 : Élaboration d'un projet d'aménagement paysager

DÉBOUCHÉS

Insertion professionnelle

Le titulaire d'un BTSA aménagements paysagers, de niveau 5, peut prétendre à un statut d'encadrant d'équipes après expérience professionnelle :

- Facilité d'embauche au sein de la Direction des Espaces Verts de la Ville de Paris
- En entreprises privées du paysage et de sites du secteur privé (parcs de loisirs, jardins privés...)
- Au sein des collectivités territoriales
- En agence de paysage comme assistant

POURSUITE D'ÉTUDE

- École Nationale Supérieure du Paysage ENSP (Versailles, Lille, Bordeaux, Marseille, Blois).
- Écoles de paysage en Europe (HEPIA, Gembloux)
- Écoles d'ingénieur en aménagements paysagers (ITIAPE, AgroCampus Ouest)
- Licences professionnelles (École Du Breuil, LEA-CFI...)
- Université en filière environnement, géographie, écologie, urbanisme.
- Certificat de spécialisation (École Du Breuil : Arboriste-grimpeur / Autres établissements : arrosage automatique, constructions paysagères, sols sportifs engazonnés...)

TARIF

La formation est gratuite pour les apprenants, ce sont les employeurs qui la prennent en charge.

CONTACT

• Standard : 01 53 66 14 00 • Directeur adjoint formation continue et apprentissage: Renaud BRUNEL - renaud.brunel@paris.fr • Secrétariat du CFA : celine.koulmann@paris.fr

INSCRIPTION

Sur www.parcoursup.fr à partir de janvier

Ou hors Parcoursup : Fiche à télécharger sur le site internet de l'école :

<https://www.ecoledubreuil.fr/jeunes/pour-qui-et-comment-sinscrire/formations-en-alternance/>

Envoyer la fiche complétée et les documents demandés à : inscription.edb@paris.fr

Pour toute information concernant l'accessibilité du site et des formations aux personnes en situation de handicap, merci de contacter Mme Zahia ZENASNI : zahia.zenasni@paris.fr

L'École Du Breuil accompagne ses apprenants pour s'engager dans un projet de mobilité européenne et internationale. Pour toute information, merci de contacter : ana.manso@paris.fr



ÉCOLE DU BREUIL
Arts & Techniques du paysage

